

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Conseillère fédérale
Micheline Calmy-Rey

Berne, le 8 juillet 2003

Déclaration de Berne
Julien Reinhard
Rue de Genève 52
Case postale 212
1000 Lausanne 9

Votre lettre: "Se soigner: un droit pour tous, aussi dans les pays pauvres"

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de votre lettre au Conseil fédéral du 24 avril dernier, dont j'ai pris bonne note. La Suisse est pleinement consciente du défi que pose la santé publique dans les pays en développement. La santé y est à la fois conséquence et cause de la qualité du développement. Un développement humain et économique insuffisant se traduit de manière négative sur la santé des populations. Inversement, une bonne santé individuelle et collective représente une contribution appréciable et mesurable au développement économique et social, alors que ce dernier sera freiné par une mauvaise situation sanitaire. La Suisse poursuit sa coopération au développement pour la santé selon une approche systémique visant à renforcer une bonne gestion des systèmes de santé, faisant des services pour les pauvres le centre de ses préoccupations, et promouvant le renforcement de l'autonomie des communautés et des utilisateurs de services. Ce faisant, elle participe aux efforts de la communauté internationale formulés dans les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM). De même que les conclusions de la commission macroéconomie et santé de l'OMS, les ODM présentent une bonne santé comme la condition clef de la réduction de la pauvreté. Plus d'un tiers des ODM ont un rapport direct avec la santé. Les objectifs visés comprennent l'arrêt de la progression, puis la réduction de l'épidémie de VIH/sida ainsi que de la malaria et d'autres maladies d'ici 2015.

Le développement ne peut pas seulement se concentrer sur un ou deux secteurs isolés. Les activités dans de nombreux autres secteurs sont tout autant déterminantes à la santé publique d'un pays. Elles concernent notamment les domaines de l'éducation, des relations hommes-femmes, de la création de revenus, ainsi que de la mise sur pied de conditions-cadres (économie, environnement, gouvernance, paix) favorables.

Je me permets de rappeler que le Conseil fédéral attache une grande importance à la question de l'accès des pays pauvres aux médicaments. Par ailleurs, je rappelle également que la Suisse se montre ouverte lors des négociations sur l'accès

aux médicaments et y participe de façon constructive. Elle ne revient aucunement sur ses engagements pris à Doha et ne cherche pas à restreindre la solution à quelques maladies puisqu'elle est de l'avis que, conformément au paragraphe 1 de la déclaration de Doha, le HIV/SIDA, la tuberculose, la malaria et d'autres épidémies de dimension analogue devraient être visées par la solution.

En l'absence, à ce jour, de solution multilatérale, la Suisse a, comme d'autres pays industrialisés, déclaré un moratoire selon lequel elle renonce à faire appel à l'organe de règlement des différends de l'OMC contre des mesures prises par les membres de cette organisation qui - malgré l'existence d'un brevet - fournissent des médicaments par le biais de licences obligatoires pour lutter contre les épidémies dans les pays en développement pauvres.

L'accès aux médicaments des populations urbaines et rurales des pays en développement, à un coût proportionné à leurs ressources, est crucial. Cependant, le réseau de distribution des médicaments et l'existence d'un système de soins à même d'assurer la prescription aux malades ainsi que le suivi de celle-ci ne sont pas moins essentiels pour un usage effectif des médicaments fournis. La mise en place de mesures de sauvegarde pour éviter le détournement des médicaments fournis sous licence obligatoire (notamment marque, emballage, forme et couleur, diffusion d'informations quantitatives sur la production) est un élément fondamental pour garantir l'usage effectif et exclusif des médicaments par les populations exposées à la crise sanitaire.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, la Suisse consacre, sur les plans bilatéral et multilatéral, quelque 10% de ses ressources à des programmes influant directement sur la santé. L'aide de notre pays se concentre sur un nombre limité de pays partenaires, et des projets de santé ne sont appuyés que dans une partie d'entre eux. De plus, s'agissant du sida, la politique 2002-2007 de la DDC prônant l'intégration des mesures de lutte aux activités déployées devrait produire des effets dans tous les pays à forte prévalence. Effets toutefois limités puisqu'ils ne s'exerceront que dans l'environnement des actions soutenues par la DDC. Le Conseil fédéral maintient, par ailleurs, l'objectif suivant lequel l'aide publique au développement de la Suisse devrait atteindre 0,4 % du PNB en l'an 2010.

Me référant à vos remarques sur la recherche, j'aimerais partager avec vous les points suivants. La DDC, de concert avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique, apporte son appui à des projets de recherche dans différents domaines de la santé publique. Sont cependant soutenues en premier lieu des organisations qui se sont spécialisées dans les problèmes des pays en développement et particulièrement, dans ces pays, dans la recherche concernant des domaines prioritaires de la santé, telles que le *Global Forum for Health Research*, le COHRED (*Council on Health Research for Development*), l'Institut tropical suisse à Bâle (qui s'emploie notamment à la recherche en matière de lutte contre la maladie du sommeil, peu attrayante pour l'industrie), l'Union Internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, *Medicus Mundi*, *Medicines for Malaria Venture* (MMV), et l'Organisation mondiale de la santé. La DDC apporte en outre son soutien à des projets de recherche plus modestes exécutés par des instituts locaux dans ses pays et régions prioritaires. Citons par exemple, au nombre de ces projets, une étude sur les aspects socioculturels du traitement de la tuberculose chez les femmes en Inde. La Suisse investit aussi directement dans la recherche sur

les médicaments par sa participation à MMV aux côtés d'autres donateurs bilatéraux et de l'OMS.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur votre très légitime exigence de cohérence en ce qui concerne la politique suisse pour souligner que c'est précisément une des tâches principales du Conseil fédéral que de poursuivre une politique cohérente. On attend de la Suisse qu'elle mette en oeuvre la déclaration adoptée concernant les Objectifs de développement pour le millénaire et qu'elle apporte ainsi sa contribution à son application. La recherche d'un équilibre entre les politiques de développement, de la santé et du commerce est une nécessité permanente. Aussi suis-je reconnaissante à votre organisation et aux autres organisations ayant co-signé votre lettre du 24 avril de leur intérêt pour les questions importantes qui se posent dans ces domaines de la politique ainsi que de leurs points de vue critiques et constructifs, lesquels nous sont très utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Micheline Calmy-Rey.

Micheline Calmy-Rey